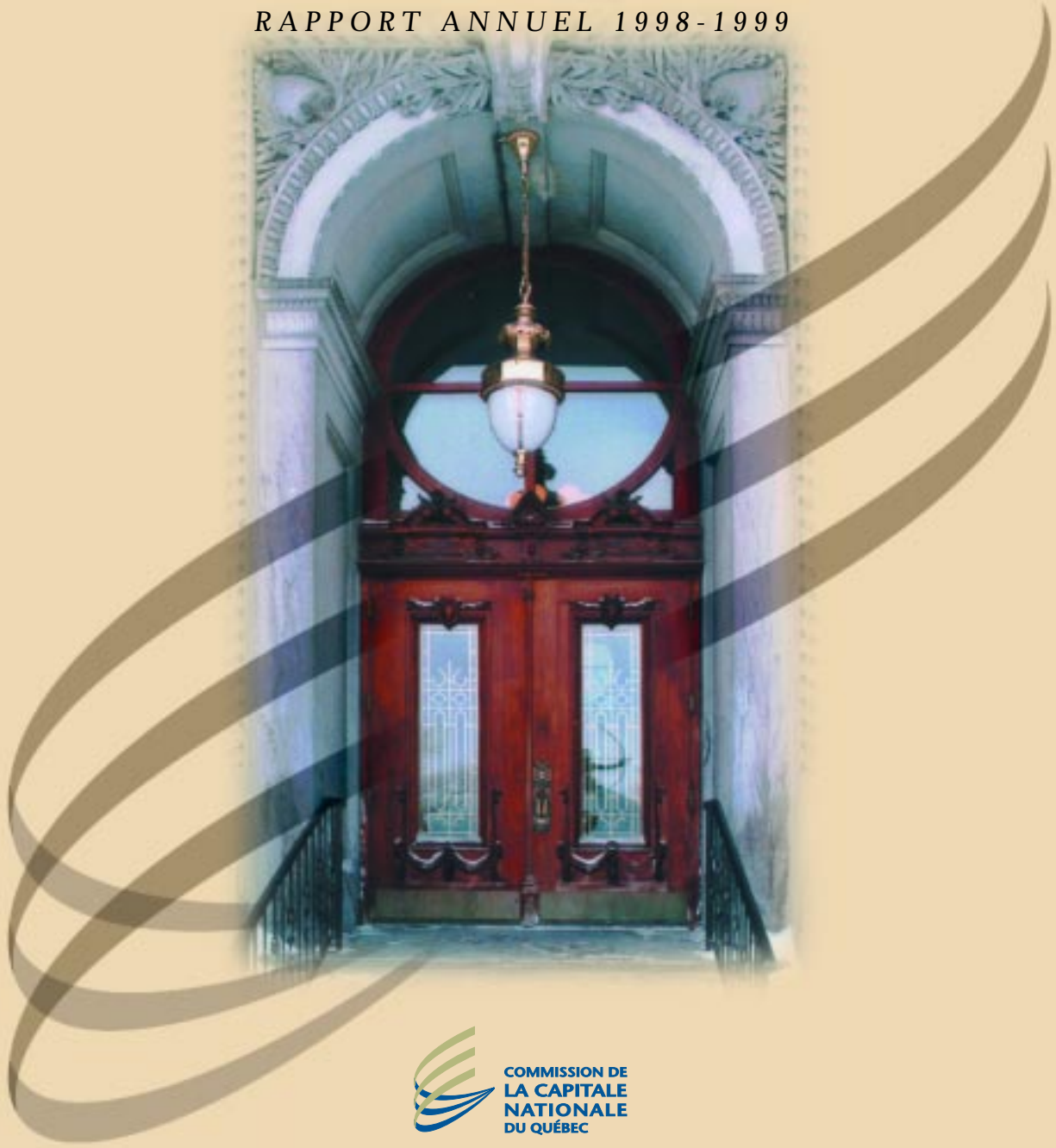


*Aux portes  
d'un siècle nouveau*

RAPPORT ANNUEL 1998-1999



## *Identification visuelle*



**COMMISSION DE  
LA CAPITALE  
NATIONALE  
DU QUÉBEC**

L'identification visuelle de la Commission de la capitale nationale du Québec réunit le nom de l'organisme à un logo exprimant la convergence des élus, des centres de décision, des aspirations de la population et des communautés régionales. Ce logo est formé de trois courbes réunies à une extrémité. La forme de ces courbes rappelle les initiales de « capitale » et de « Commission » ; leur réunion symbolise la fonction de rassemblement qu'exerce la capitale ; leur nombre représente les trois missions originales de la Commission : consacrer la présence des institutions de l'État dans la capitale nationale, participer à l'aménagement et à l'embellissement des lieux publics et en faire la promotion. En polychromie, le vert-de-gris et le bleu combinent la couleur des toits de cuivre patiné du Québec historique et celle des eaux du fleuve et de ses affluents.

PRÉSENTATION  
AU MINISTRE RESPONSABLE  
DE LA COMMISSION

*Monsieur Paul Bégin*

Ministre de l'Environnement  
Ministre responsable de la région de Québec  
Ministre responsable de la Commission de la capitale nationale du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 1999.

Ce document rend compte des activités de la Commission et de ses projets d'avenir. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président et directeur général  
de la Commission de la capitale nationale du Québec,



Pierre Boucher

PRÉSENTATION  
DU MINISTRE AU PRÉSIDENT  
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*Monsieur Jean-Pierre Charbonneau*

Président de l'Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 1999.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable  
de la Commission de la capitale nationale du Québec,



Paul Bégin

TABLE DES MATIÈRES

Présentation de la Commission de la capitale nationale du Québec	4
Message du président et directeur général	5
Conseil d'administration	6
Rapports d'activité par programme	8
• L'aménagement de la capitale	9
• La promotion de la capitale	11
• La mise en valeur du statut de capitale	16
• L'administration de la Commission	16
Plan d'action triennal	18
• Améliorer le paysage de la capitale	18
• Faire rayonner la capitale nationale	22
• Consacrer et consolider la présence des institutions de l'État dans la capitale nationale	24
États financiers	26

présentation

## de la Commission de la capitale nationale du Québec



Le comité de direction de la Commission.

De gauche à droite : Pierre Boucher, Hélène Turcotte, Denis Angers, Serge Fillion. Ne figure pas sur la photo : Gérald Grandmont.

La Commission de la capitale nationale du Québec a été créée par l'Assemblée nationale du Québec le 22 juin 1995. La capitale nationale devant être mise en valeur en conformité avec son rôle de siège des institutions de l'État, il était important de constituer cet organisme ayant pour mission de contribuer au développement de ses attributs. La Commission est devenue en peu de temps le catalyseur d'interventions concrètes sur le territoire de la capitale nationale et un partenaire incontournable pour les organismes engagés dans son développement et son rayonnement.

En vertu de sa loi constitutive, la Commission a notamment pour objectifs :

- de veiller à ce que l'aménagement de la capitale nationale respecte le caractère distinctif ;
- de pourvoir au développement des institutions nationales et des équipements majeurs qui caractérisent une capitale ;
- de contribuer à l'embellissement des places, des parcs, des promenades et des voies publiques ;
- de contribuer à l'amélioration de l'architecture ;
- de contribuer à la mise en valeur des sites, des ouvrages, des monuments et des autres biens historiques dans la capitale et ses environs ;
- de contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale ;
- de contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités à caractère historique, culturel et social de nature à mettre en valeur la capitale.

La Commission de la capitale nationale du Québec est également chargée de conseiller le gouvernement :

- sur la localisation dans la capitale et ses environs des bureaux du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental de même que sur la répartition de l'effectif ;
- sur la construction, la conservation, l'aménagement et le développement des immeubles où logent l'Assemblée nationale, le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental, dans la capitale et ses environs ;
- sur toute question qui concerne l'aménagement de la capitale et de ses environs.

Les affaires de la Commission sont administrées par un conseil d'administration de 13 membres nommés par le gouvernement, dont un président. Celui-ci, qui est d'office directeur général, est responsable de la gestion de la Commission dans le cadre de ses règlements et politiques.

## Message du président et directeur général

À la publication de ce rapport annuel, la Commission de la capitale nationale du Québec aura terminé quatre années d'activité. Quatre années qui lui auront permis de s'inscrire dans le paysage de la capitale nationale comme un acteur à la fois déterminé et perfectionniste. Déterminé à tout mettre en œuvre, dans la limite de ses moyens, pour faire de la capitale nationale un objet de fierté pour l'ensemble des Québécois. Perfectionniste, c'est-à-dire à la recherche de l'excellence dans ses gestes d'aménagement, dans son discours, dans ses publications, dans le fini de l'ensemble de ses réalisations.

L'année qui s'achève aura permis d'amorcer les travaux de réaménagement de ce qui s'appellera désormais la place de l'Assemblée-Nationale. Ce projet fait figure de symbole dans la mesure où il vise à requalifier ce qui fut longtemps un non-lieu alors qu'il s'agit de l'espace public le plus noble d'une capitale.

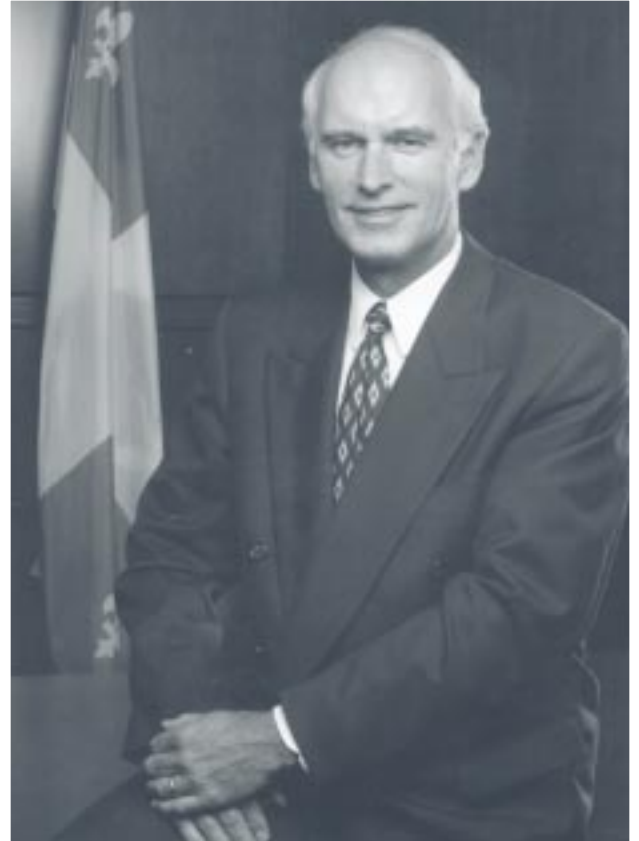
La Commission se réjouit du succès croissant de son programme « Découvrir la capitale » grâce auquel, cette année, quelque 16 000 jeunes et nouveaux arrivants du Québec auront visité leur capitale. Ce programme constitue une façon originale de diffuser l'histoire du Québec et de développer chez nos concitoyens leur sentiment d'appartenance au peuple québécois ainsi que leur attachement à cette ville, Québec, qui célébrera en 2008 le 400<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation.

L'Observatoire de la capitale, situé au 31<sup>e</sup> étage de l'édifice Marie-Guyart, deviendra au fil des ans un incontournable produit touristique de la capitale nationale. C'est là, à exactement 221 mètres d'altitude, le meilleur poste d'observation de la ville du patrimoine mondial dont le décor exceptionnel est planté, majestueusement, au cœur d'un site imprenable.

Si elle est fière de ses premiers pas, la Commission sait où elle va, quelle direction doivent prendre ses interventions et à quels projets elle doit s'employer dans les prochaines années. Au cours de la dernière année, son conseil d'administration a adopté un plan d'action pluriannuel. Les grandes lignes de ce plan sont au cœur du présent rapport annuel; elles annoncent un avenir prometteur à la capitale nationale.



Pierre Boucher



## Conseil d'administration

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA COMMISSION EST FORMÉ  
DES PERSONNES SUIVANTES :

### *Pierre Boucher \**

Diplômé de l'Université Laval et de l'École nationale d'administration à Paris, Pierre Boucher fait carrière depuis 1964 dans l'appareil d'État. De l'Éducation aux Affaires culturelles, il a occupé des fonctions de responsabilités, de secrétaire exécutif à sous-ministre. Il fut professeur à l'École nationale d'administration publique du Québec et à l'Université Laval, et associé à l'Agence de coopération culturelle et technique et à la Délégation générale du Québec à Paris. De 1990 à 1995, il fut conseiller spécial auprès de la Ville de Québec.

### *Danielle E. Cyr \**

Linguiste de New Richmond, Danielle Cyr est professeure agrégée au Département d'études françaises de l'Université York, à Toronto. Auteure et poète, madame Cyr est une remarquable polyglotte et l'instigatrice d'une douzaine d'études sur la linguistique.

### *Madeleine Demers*

Architecte de Québec, Madeleine Demers a notamment participé aux États généraux sur le paysage québécois et à la Commission consultative Femmes et ville. Elle fut vice-présidente de l'Ordre des architectes du Québec.

### *Jacques Desautels*

Monsieur Desautels habite la ville de Québec. Il est professeur à la Faculté des lettres de l'Université Laval. Il est aussi connu comme conférencier et écrivain.

### *Mario Dufour*

Né dans Charlevoix, Mario Dufour est curé de la paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Roch, au cœur de Québec. Passionné par l'héritage de la capitale, il a présidé la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux et la Fondation Son et Lumière de Notre-Dame-de-Québec.

### *Michel Légère*

Avocat, administrateur et conseiller, Michel Légère a dirigé le conseil municipal de la ville de Hull de 1981 à 1991.

### *Francine Lelièvre*

Historienne de Montréal, Francine Lelièvre est directrice générale du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, à la Pointe-à-Callière. Elle a été associée au Centre d'interprétation du 350<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, au Musée de la civilisation de Québec et à 15 autres institutions muséales.

### *Jacques Lemieux \**

Historien et géographe de Saint-Romuald, Jacques Lemieux a poursuivi une fructueuse carrière de professeur au collège Mérici de Québec. Il fut membre de plusieurs organisations, commissions et comités intéressés par la connaissance historique, géographique et touristique.

### *Jean-Claude Marsan \**

Architecte et urbaniste de Montréal, Jean-Claude Marsan est professeur titulaire à l'École d'architecture et à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Auteur et vulgarisateur, il joue un rôle actif dans la promotion de la qualité de vie en milieu urbain.

### *Marlène Ouellet*

Notaire et conseillère juridique à Chicoutimi et Jonquière, M<sup>re</sup> Ouellet est aussi présidente du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec. Elle est formatrice auprès de cadres de diverses corporations du Saguenay et s'est aussi engagée dans d'autres organismes dont le cégep de Chicoutimi, le Mouvement Desjardins, la Banque Nationale du Canada et d'autres regroupements professionnels.

### *Augustin Raharolahy*

Économiste de Sainte-Foy et Fellow de l'Institut agréé de transport, Augustin Raharolahy est analyste au ministère des Transports où il se consacre aux multiples facettes du transport international et intermodal. Malgache d'origine, il fut président de la Maison internationale et fondateur de l'Association des fonctionnaires issus des communautés culturelles.

### *Paul Tardif \**

Avocat et administrateur de Québec, Paul Tardif est président de Trust Eterna. Au cours de sa carrière, il s'est engagé dans nombre d'organismes sociocommunitaires dont Centraide, Moisson-Québec, la Fondation du Théâtre du Trident et l'Orchestre symphonique de Québec.

### *Denis Vaugeois*

Historien, homme politique et éditeur de Trois-Rivières, Denis Vaugeois a contribué en une quinzaine d'ouvrages à la connaissance et la diffusion de l'histoire québécoise. Député et ministre entre 1976 et 1985, il poursuit depuis une carrière d'éditeur, assumant depuis 1992 la direction des Éditions du Septentrion.



Première rangée, de gauche à droite : Jacques Lemieux, Michel Légère, Danielle E. Cyr, Pierre Boucher, Francine Lelièvre, Augustin Raharolahy.

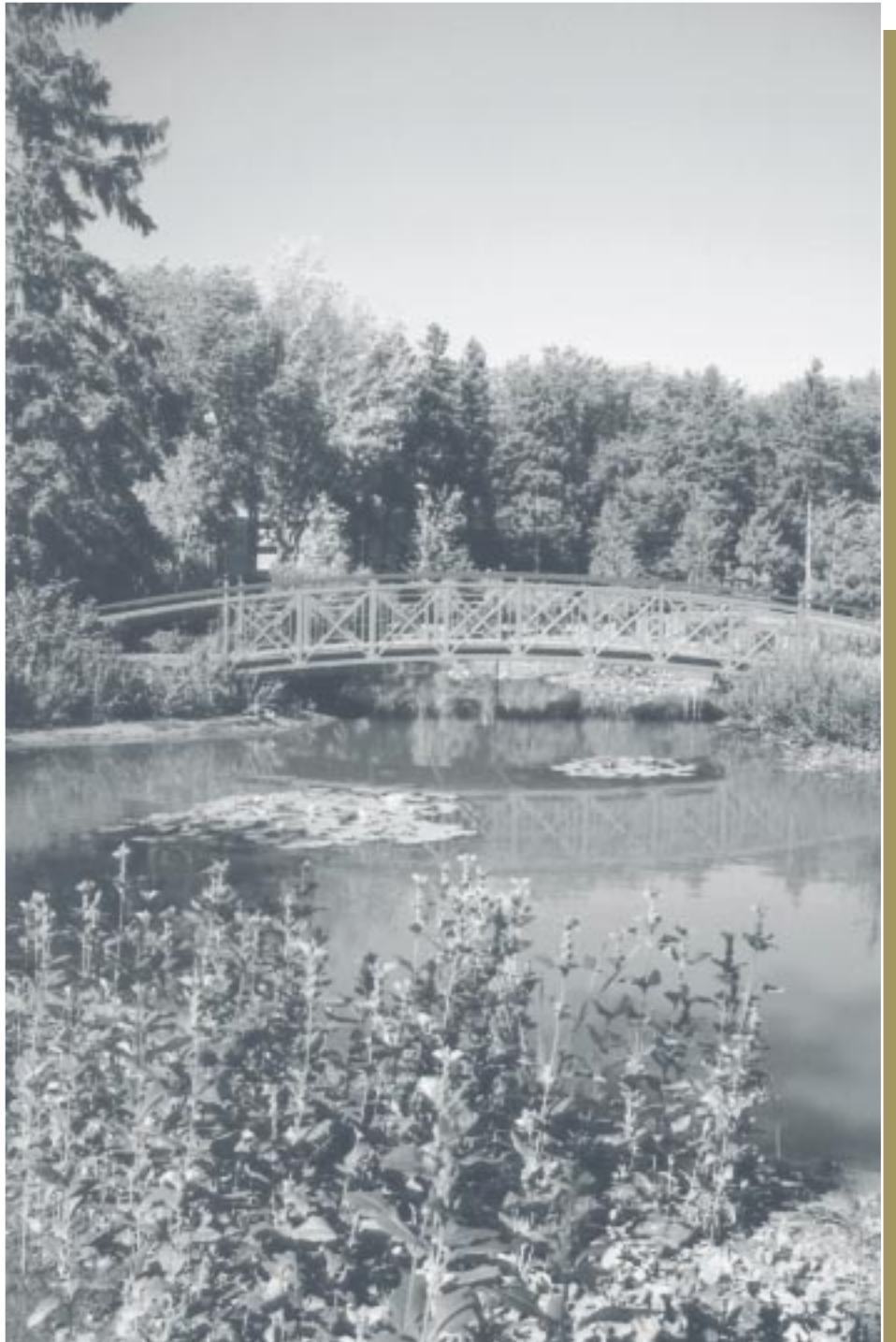
Seconde rangée : Mario Dufour, Jean-Claude Marsan, Denis Vaugeois, Paul Tardif.

Absents : Madeleine Demers, Jacques Desautels et Marlène Ouellet.

\* Membre du comité exécutif.

## apports d'activité par programme

Le jardin d'eau : une nouvelle entrée  
au parc du Bois-de-Coulonge.





## L'AMÉNAGEMENT DE LA CAPITALE

Une des trois missions fondamentales de la Commission de la capitale nationale du Québec consiste à embellir et à mettre en valeur les lieux d'exercice du pouvoir, l'environnement bâti, les objets de commémoration ainsi que le paysage de la capitale nationale en faisant constamment preuve d'exemplarité.

Par ses actions, la Commission affirme que la relance des quartiers centraux passe par la requalification de l'espace public car la réhabilitation des parcs, des jardins, des places, des rues et des monuments entraîne la restauration des immeubles qui les bordent. La gestion de ce programme est du ressort de la Direction de l'aménagement et de l'architecture.

### LES ASSISES DE L'ACTION

La Commission a réalisé en 1998-1999 un guide de gestion des ensembles urbains afin d'asseoir son jugement sur une vision claire de la ville avant de sélectionner les projets auxquels elle s'associerait, seule ou en partenariat. Ce guide est de caractère public et est accessible à tous ceux qui en font la demande.

### LES PARCS ET JARDINS

La Commission poursuit des travaux de réaménagement de la zone d'accueil du parc du Bois-de-Coulonge. Ce projet comprend une entrée pour les véhicules plus accessible, un jardin de plantes aquatiques, un stationnement en îlots qui réduit l'impact des surfaces asphaltées et la réhabilitation de la loge du portier en vue d'en faire le centre d'accueil d'un des plus beaux jardins du Québec. La réalisation de ce projet se poursuivra en 1999-2000 et 2000-2001.

Le fleurissement annuel des abords du boulevard René-Lévesque Est, l'agrandissement des jardins de l'Assemblée nationale par delà l'avenue Honoré-Mercier et la signature d'un protocole vert unissant les propriétaires de la colline Parlementaire afin de concrétiser un nouveau cadre de gestion de l'arbre complètent les interventions de la Commission dans le domaine de l'urbanisme végétal.

### LES GRANDS CHANTIERS

#### La colline Parlementaire

Après l'inauguration de la place de la Gare, la Commission a poursuivi son action de réhabilitation du domaine public en amorçant de nombreux projets. La priorité est allée au réaménagement de l'esplanade du Parlement, incluant l'avenue

La place de l'Assemblée-Nationale.



Honoré-Mercier, et de l'espace situé entre celle-ci et le mur d'enceinte. Dorénavant s'y trouve la place de l'Assemblée-Nationale, unissant l'espace public entre l'Hôtel du Parlement, le mur d'enceinte, la promenade des Premiers-Ministres et la Grande Allée Est. Ce projet, dont la première phase sera terminée à l'automne 1999, se poursuivra en 1999-2000 avec le lancement d'un concours pour la réalisation d'un monument référentiel.

Par appel de propositions, la Commission a par ailleurs mandaté un consortium multidisciplinaire pour la production d'un concept détaillé du secteur parlementaire et gouvernemental; elle a également commandé des plans et devis pour la requalification de la Grande Allée Est, entre la porte Saint-Louis et la rue des Parlementaires. Ce nouveau chantier sera lancé à l'automne 1999 et les travaux seront terminés en 2000.

### Les voies d'accès à la capitale



Le boulevard Champlain, parcours cérémoniel et accès au fleuve.

Après avoir reçu de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal un concept pour le corridor Duplessis, la Commission s'est entendue avec ses partenaires, le ministère des Transports ainsi que les villes de Sainte-Foy et de L'Ancienne-Lorette, pour traiter prioritairement le réaménagement de l'autoroute Duplessis, entre les boulevards Wilfrid-Hamel et Charest Ouest. Les végétaux, l'éclairage et le mobilier urbain y seront utilisés pour aménager le premier tronçon du parcours cérémoniel liant l'aéroport international Jean-Lesage à la colline Parlementaire.

Le boulevard Champlain figure également dans le programme de requalification des entrées de la capitale. Après appel de propositions, le consortium Fleuve et Falaise a été retenu pour réaliser un projet pouvant briser la barrière entre le fleuve et la ville, tout en sauvegardant le rôle de communication du boulevard Champlain.

La Commission et le ministère des Transports ont également arrêté leur position quant au réaménagement de l'autoroute Dufferin-Montmorency, entre l'Hôtel du Parlement et la falaise. Le gouvernement propose à la Ville de Québec un concept fonctionnel et esthétique qui transformera cette balafre urbaine en un espace capable de retisser la fibre des quartiers Vieux-Québec et Saint-Jean-Baptiste.

La Commission a aussi réuni les partenaires intéressés à la réhabilitation de la halte routière de Saint-Nicolas, sous l'égide de l'Association touristique Chaudière-Appalaches. Un projet de bâtiment et d'aménagement a été retenu.

Enfin, une nouvelle série de panneaux souhaitant la bienvenue dans la région de la capitale nationale a été installée sur les grandes voies d'accès.

### La réhabilitation du cadre bâti

Les actions de la Commission se sont appuyées sur la Politique du cadre bâti et portaient sur trois types d'intervention : la reconstruction des sites vacants ou sous-utilisés, la requa-

lification des édifices en discordance avec la trame urbaine et la restauration des bâtiments patrimoniaux.

Ainsi, la Commission s'est associée à l'Assemblée nationale dans ses travaux de restauration de l'Hôtel du Parlement et de ses annexes. De plus, elle a contribué à ce que la Société immobilière du Québec se dote de projets de requalification des complexes administratifs de la colline Parlementaire, particulièrement les édifices Marie-Guyart, J et H. La Commission a aussi commandé une étude de marché concernant le potentiel de construction dans l'îlot Berthelot, face à la cité parlementaire. Enfin, elle a soutenu un projet d'agrandissement hôtelier aux abords de la place George-V.

### Le plan lumière

La Commission a assuré la production de grands concepts de mise en lumière dans la capitale. Le cap Diamant, le Château Frontenac, les ponts de Québec et Pierre-Laporte ainsi que l'Hôtel du Parlement ont ainsi fait l'objet de larges consensus. La Commission souhaite ainsi susciter un engouement réel pour les repères typiques de la géographie, de l'architecture et du génie de Québec.

L'église de Notre-Dame-de-Foy a été mise en lumière en collaboration avec la Ville de Sainte-Foy. L'Hôtel du Parlement sera mis en scène nocturne dès 1999. Quant à la mise en lumière des ponts de Québec et Pierre-Laporte, la Commission dispose maintenant du concept et des plans et devis ; avec l'appui nécessaire du ministère des Transports et du gouvernement du Canada, elle pourra réaliser ce projet d'envergure dans les premières années du nouveau millénaire. Le Château Frontenac aura, quant à lui, donné le coup d'envoi au projet de mise en lumière du cap Diamant en fin d'année 1999. Ce large projet n'attend plus que la participation de Parcs Canada pour être terminé.

### LA PROMOTION DE LA CAPITALE

La Commission a poursuivi ses activités de promotion en 1998-1999 en s'appuyant sur les axes qui en constituent l'armature : les activités de découverte et de connaissance, les activités de commémoration et les activités de rayonnement culturel.

Par ces activités, la Commission vise une plus large connaissance de la capitale nationale, une meilleure compréhension de son histoire ainsi qu'une appropriation accrue par tous les Québécois de ce lieu de pouvoir et de convergence. À cette fin, elle mise sur des approches didactiques capables d'enrichir les

En 1998-1999, quelque 10 000 personnes ont participé à l'un des douze circuits de découverte du programme « Découvrir la capitale ».





perceptions et les comportements. Elle privilégie les lieux du pouvoir et favorise un enracinement dans l'histoire, notamment par la commémoration. Elle prend appui sur les caractéristiques de la capitale par ses espaces patrimoniaux, des événements majeurs, ses attraits touristiques ou son positionnement par rapport aux autres régions du Québec.

### LES ACTIVITÉS DE DÉCOUVERTE ET DE CONNAISSANCE

#### Découvrir la capitale

À sa troisième année, le programme « Découvrir la capitale » a accueilli plus de 10 000 personnes, ce qui constitue une augmentation de 3 000 par rapport à l'année précédente. À la fin de l'année scolaire 1998-1999, le total atteignait plus de 17 000 inscriptions. Ce programme rejoint des classes d'élèves du primaire et du secondaire ainsi que les adultes immigrants des classes de francisation et des centres d'orientation et de formation. « Découvrir la capitale » offre 4 programmes et 12 circuits de découverte guidés et accompagnés de jeux interactifs et de carnets d'observation. De plus, deux nouveaux programmes, « Québec notre capitale » et « Éducation à la citoyenneté », ont été conçus afin d'offrir aux jeunes immigrants en apprentissage du français ainsi qu'aux universitaires en sciences de l'éducation des activités permettant d'être en contact avec les lieux de notre vie démocratique.

#### La série « Les minutes de la capitale » et le concours « As-tu deux minutes ? »

La Commission a produit « Les minutes de la capitale », série de 20 capsules historiques portant sur des faits et gestes liés à la capitale. Cette série a été diffusée durant 26 semaines sur le réseau Radiomédia et ses stations affiliées dans dix stations de Montréal, Trois-Rivières, Hull, Québec, Sherbrooke, Chicoutimi, Rimouski, Rouyn-Noranda, Sept-Îles et Rivière-du-Loup.

#### Le concours « As-tu deux minutes ? »

Les gagnants de la première édition du concours « As-tu deux minutes ? » ont reçu leur prix des mains du vice-président de l'Assemblée nationale, monsieur Claude Pinard et du président de la Commission de la capitale nationale du Québec, monsieur Pierre Boucher, en présence de leurs enseignants.

L'approche radiophonique est complétée par le programme pédagogique des « Minutes de la capitale » s'adressant aux élèves d'histoire du 4<sup>e</sup> secondaire. Ce programme comprend sept fiches pédagogiques et une cassette audio de la première série « Les minutes de la capitale ». Il comporte un concours qui a pour objectif d'amener des jeunes à réaliser leur propre capsule traitant d'une facette de l'histoire de la capitale, dans une démarche d'apprentissage ludique. En 1998-1999, plus de 200 écoles du Québec ont participé au concours et les dix équipes gagnantes ont pu entendre leurs œuvres sur six stations du réseau Radiomédia durant 10 semaines.

#### « Les lundis de la capitale »

Une troisième série des « Lundis de la capitale » a été tenue avec succès auprès de plus de 1 200 participants. Une entente de captation télévisuelle avec l'Assemblée nationale a permis de constituer la mémoire de ces entretiens et conférences et d'en assurer la diffusion sur la chaîne parlementaire à la grandeur du Québec.

## Les grands premiers ministres

Présentée en collaboration avec la Société historique de Québec, la série de conférences portant sur les grands premiers ministres du Québec s'est poursuivie à l'amphithéâtre Daniel-Johnson, avec un total de 827 entrées. Les premiers ministres qui ont fait l'objet de conférences sont Daniel Johnson, Lomer Gouin, Adolphe Chapleau, Adélard Godbout et Jean Lesage. De plus, une table ronde sur l'évolution de la fonction de premier ministre a été présentée en fin de saison. Cette série a elle aussi fait l'objet d'une entente télévisuelle avec l'Assemblée nationale.



## Les publications sur la capitale

Dans la collection « La bibliothèque de la capitale », la Commission a publié *Québec de roc et de pierres. La capitale en architecture*. Abondamment illustré et richement documenté, ce livre de Luc Noppen et Lucie K. Morisset a été imprimé à 2000 exemplaires.

Revus et corrigés chaque année, les circuits de visite de la colline Parlementaire sont publiés à 17 000 exemplaires en français et à 10 000 exemplaires en anglais. Ils sont distribués gratuitement dans les bureaux de tourisme et sur la colline Parlementaire.

En collaboration avec le Conseil du trésor et l'Office de la langue française, la Commission a réalisé l'agenda gouvernemental pour l'année 2000 avec le souci d'y inclure des renseignements utiles sur la capitale nationale.

## La promotion touristique

La Commission s'est associée à l'Office du tourisme et des congrès de la Communauté urbaine de Québec ainsi qu'à une vingtaine d'institutions culturelles de la région afin de promouvoir les activités culturelles dans la capitale grâce à une vigoureuse campagne publicitaire à l'échelle du Québec.

## L'événement « Le week-end de la capitale »

Pour une troisième année, la Commission a tenu l'événement printanier « Le week-end de la capitale », du 28 au 31 mai 1998. Par sa programmation variée, cette activité a permis au public de découvrir la capitale nationale tantôt par des visites à pied, tantôt par des circuits en autocar ou tantôt par la découverte des lieux d'exercice des fonctions de gouvernement et d'administration centrale. Une participation de 10 000 personnes a été enregistrée.

## LES ACTIVITÉS DE COMMÉMORATION

### Les avis du comité consultatif de la commémoration

Le comité consultatif de la commémoration a émis 11 avis portant sur la dénomination de l'amphithéâtre Daniel-Johnson, la localisation du monument à René Lévesque, la dénomination

### Monument Daniel-Johnson

Dévoilement le 1<sup>er</sup> avril 1999, à l'intérieur de l'édifice Marie-Guyart, en présence, de gauche à droite, des anciens premiers ministres Pierre Marc et Daniel Johnson (fils), de Marie et Diane Johnson ainsi que du premier ministre Lucien Bouchard.

de l'autoroute Duplessis, la dénomination de la place de l'Assemblée-Nationale, la plaque commémorative du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Association internationale des maires de villes francophones, la plaque commémorative du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation universitaire interaméricaine, la commémoration au cimetière de l'Hôpital général et la dénomination des édifices H et J. Le comité a également émis des avis sur l'apposition de plaques aux anciennes résidences de premiers ministres ainsi que sur la commémoration dans les jardins et les niches intérieures de l'Hôtel du Parlement.

### **Inventaire des plaques, statues et monuments**

Le travail d'inventaire des objets de commémoration se poursuit. Une partie de cet inventaire est visible sur le site Internet de la Commission : plus de 300 objets de commémoration (monuments, statues, plaques) y sont recensés. L'inventaire des objets de commémoration de la banlieue de Québec sera bientôt accessible et celui de la commémoration des halls d'édifices publics est en voie de réalisation.

### **Dénomination de l'amphithéâtre Daniel-Johnson**

Le nom de Daniel Johnson a été donné à l'amphithéâtre de l'édifice Marie-Guyart à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire du décès de celui qui fut premier ministre du Québec entre 1966 et 1968. Un buste du regretté, signé Paul Lancz, y a été installé à l'entrée. La cérémonie d'inauguration s'est déroulée en présence des quatre enfants de la famille Johnson et de nombreux invités.

## LES ACTIVITÉS DE RAYONNEMENT CULTUREL

Depuis sa création en 1995, la Commission a contribué de multiples façons au rayonnement culturel de la capitale. Bien que ses interventions soient sélectives, elle est devenue un mécène public notable. Ses interventions sont balisées par une politique de rayonnement culturel approuvée par le conseil d'administration à sa séance de mars 1998. Quatre axes de travail y sont privilégiés :

❖ *La Commission favorise la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel de la capitale, en particulier sur les lieux anciens et actuels du pouvoir, et elle en active la mémoire des événements et des personnages.*

C'est ainsi que prennent tout leur sens les projets d'aménagement que la Commission dirige ou auxquels elle s'associe. C'est également dans ce sens que s'inscrivent ses projets de commémoration.

❖ *La Commission recourt aux grandes institutions qui sont des locomotives de diffusion culturelle et aux institutions nationales, dans des gestes de rayonnement propre à une capitale.*

À ce chapitre, la Commission apporte son soutien à un nombre important d'organismes importants tels l'Orchestre symphonique de Québec, les Violons du Roy, le Théâtre du Trident, le Musée du Québec et le Musée de la civilisation. Dans tous les cas, l'intervention de la Commission exclut le financement des programmes réguliers récurrents. Elle vise des activités ponctuelles qui constituent des plus-values pour la capitale nationale.

- ❖ *La Commission se fait partenaire des grands événements qui contribuent à forger la personnalité de la capitale et à en nourrir l'attractivité. À l'occasion, la Commission peut se faire le promoteur de grands événements de cette nature.*

Cette année encore, le partenariat de la Commission s'est traduit par des ententes la liant au Carnaval de Québec, au Festival d'été international de Québec, au Carrefour international de théâtre, à la Fête nationale du Québec, au Salon international du livre de Québec et aux Fêtes de la Nouvelle-France. Dans tous les cas, la participation de la Commission a permis aux organismes responsables de ces événements de bonifier leur programmation en y faisant ressortir des éléments accroissant le rayonnement de la capitale. Par exemple, lors du Carnaval, la Commission présentait l'International de sculpture sur neige ; au cours du Festival d'été, elle assurait la programmation classique ; pendant le Salon du livre, elle offrait la série des grandes conférences de la capitale nationale.

- ❖ *La Commission s'engage dans le développement du savoir et de l'excellence scientifique dans la capitale.*

Modestement, la Commission donne son appui à l'attribution de bourses. Ainsi, en collaboration avec l'Association internationale des études québécoises, elle remet annuellement une bourse de 5000 \$ pour permettre la réalisation d'une étude ou d'une thèse sur un sujet lié à la connaissance des capitales. La première de ces bourses a porté sur l'organisation des fêtes du 850<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Moscou et s'inscrit dans le cadre des gestes préparatoires à la célébration du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec en 2008.

Quatre bourses de 1000 \$ ont par ailleurs été remises aux stagiaires de l'Assemblée nationale, en collaboration avec la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, pour des missions d'études en Grande-Bretagne. Quatre bourses de 500 \$ ont été attribuées aux lauréats des premiers prix de la Semaine québécoise des sciences humaines 1998, en liaison avec le ministère de l'Éducation du Québec.

*La Fresque des Québécois terminée, l'aménagement du parc de la Cetière peut débuter.*

## L'ART PUBLIC

La Commission contribue par des gestes de commémoration à la création d'œuvres artistiques qui constituent la banque d'art de la rue dans la capitale. Elle entend mettre de l'avant une série d'interventions enrichissant le patrimoine artistique de la capitale tout en permettant à des artistes d'ici et d'ailleurs d'apporter leur contribution à l'amélioration du cachet de son cadre de vie.

C'est dans cet esprit qu'a été réalisée *La Fresque des Québécois*, en partenariat avec la Société de développement des entreprises culturelles du Québec. Le recours à l'atelier Cité de la création de Lyon ainsi qu'à trois artistes québécois aura permis de métamorphoser un mur aveugle de la maison Soumande, à Place-Royale, contribuant ainsi à mieux faire connaître l'histoire de Québec tout en augmentant le potentiel d'attraction et de rétention touristique de la place.



### LA MISE EN VALEUR DU STATUT DE CAPITALE

La Commission a notamment pour mission de conseiller le gouvernement sur toute question de nature à consolider et à améliorer le statut de la capitale nationale. À cette fin, elle a été largement associée à la mise au point de la Politique relative à la capitale nationale. Elle a également réalisé des études et a formulé un certain nombre d'avis au gouvernement.

### LA POLITIQUE RELATIVE À LA CAPITALE NATIONALE

La Commission a été très engagée dans l'élaboration de la Politique relative à la capitale nationale du Québec. Elle a largement contribué au choix des orientations à donner à cette politique et a pris à son compte la rédaction du *Cadre de référence sur la localisation des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux*. Elle a aussi été associée à la mise en œuvre de la politique, adoptée le 17 juin 1998 par le gouvernement du Québec, en collaborant aux travaux du comité de suivi institué à cette fin, en participant au comité chargé d'aviser le ministre responsable de la région de Québec en ce qui regarde les attributions de subventions dans le cadre du Fonds de diversification de l'économie de la capitale et en préparant le plan d'action qui détermine les priorités de la Commission pour les prochaines années.

### LES ÉTUDES RELATIVES À LA CAPITALE

La Commission a produit deux documents importants en ce qui a trait à la connaissance de la capitale nationale: le *Profil de localisation de l'effectif, des dirigeants, des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux au 31 mars 1998* et *La capitale et sa région: un profil socioéconomique*, qui constituent respectivement les numéros 8 et 9 de la collection « Documents ».

Elle a de plus supervisé deux recherches relatives à l'économie de la capitale, l'étude d'impact sur les achats gouvernementaux de biens et de services liés à la présence des ministères et organismes budgétaires du gouvernement du Québec, réalisée par le Bureau de la statistique du Québec, ainsi que l'étude sur les conditions de la diversification de l'économie de la capitale et de sa région, étude en cours qui devrait être publiée au cours de l'automne 1999.

### LA PRÉPARATION D'AVIS

La Commission a pour mandat d'émettre différents avis sur le développement et la mise en valeur de la capitale nationale et de sa région. Elle a ainsi produit divers avis aux fins de la révision des schémas de la Communauté urbaine de Québec et des municipalités régionales de comté de la région de la capitale. Elle a apporté sa contribution à l'élaboration du Plan de transport de l'agglomération de Québec.

### L'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION

La Commission a poursuivi sa consolidation des pratiques de gestion. L'instauration d'un répertoire de règles contenant l'ensemble des directives puis celle d'un code de déontologie pour les administrateurs de la Commission figurent parmi les plus importantes réalisations à ce chapitre.



Le neuvième numéro de la collection « Documents », intitulé *La capitale et sa région: un profil socioéconomique 1998*.



## LES RESSOURCES HUMAINES

La Commission rassemble, autour d'une petite équipe de direction, une trentaine d'employés. Le *Règlement sur les effectifs, les normes et barèmes de nomination et de rémunération et les autres conditions de travail des employés de la Commission de la capitale nationale du Québec* (L.Q. 1995, chapitre 44) autorise un maximum de 31 postes réguliers. La Commission peut par ailleurs engager, à titre occasionnel et à l'intérieur de la masse salariale dont elle dispose, toute personne dont les services sont nécessaires pour la poursuite d'un projet, pour un surcroît de travail ou pour remplacer un employé régulier absent. Comme les projets dans lesquels la Commission investit sont diversifiés et définis dans le temps, elle recourt à des services ponctuels selon ses besoins.

Au 31 mars 1999, le personnel de la Commission comptait 16 employés réguliers et 16 employés occasionnels, pour un total de 32 personnes. Parmi ces employés, 6 travaillaient de façon saisonnière dans les parcs. Les ressources humaines se répartissaient ainsi : 3 cadres, 12 professionnels, 12 techniciens et employés de bureau ainsi que 5 ouvriers horticoles.

## LES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES

La subvention versée par le gouvernement à la Commission a été de 13,2 millions de dollars en 1998-1999, par rapport à 13,0 millions en 1997-1998 et à 12,2 millions en 1996-1997. Pendant la dernière année, la Direction des affaires administratives a continué d'assurer un suivi budgétaire rigoureux. De plus, elle a amorcé l'élaboration de règles de gestion structurantes, notamment en ce qui concerne les engagements financiers et le suivi des budgets consacrés aux ententes avec les partenaires.

Au 31 mars 1999, la plupart des travaux de mise à niveau nécessaires pour contrer les effets du bogue de l'an 2000 étaient terminés. Ils portaient sur trois aspects : le système comptable, le réseau et les micro-ordinateurs. Comme c'est le cas ailleurs, on ne peut être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 seront entièrement résolus. La Direction des affaires administratives ne prévoit toutefois pas de défaillance importante des systèmes.

## LA GESTION DE L'INFORMATION

Ce thème regroupe les activités relatives au centre de documentation, à la gestion des archives, à la sécurité de l'information, aux droits d'auteur ainsi qu'à l'accès à l'information. En ce qui a trait aux archives, l'année 1998-1999 a permis de consolider le système de gestion documentaire, notamment grâce à la formation de responsables sectoriels. Sur le plan de la sécurité de l'information, le comité de travail chargé du dossier a élaboré et mis en place un plan opérationnel de sécurité de l'information électronique visant une protection accrue des renseignements personnels. Au chapitre des droits d'auteur, l'année 1998-1999 a été marquée par la tenue de séances de formation et de sensibilisation du personnel relativement à l'application de la directive afférente et à la constitution d'un registre centralisé d'acquisition des droits d'auteur regroupant tous les contrats de licence et les ententes de production photographiques. Enfin, comme elle le fait chaque année, la Commission a assuré avec diligence le traitement de toutes les demandes de renseignements reçues en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

## e plan d'action triennal



Le parc de l'Amérique-Française au cœur du pôle culturel de la colline Parlementaire.

Créée en 1995, la Commission a franchi le cap des trois années d'activité. Au cours de cette période, elle a défini ses orientations, ses valeurs et son style et, surtout, elle a fait de multiples actions concrètes dans le cadre de ses missions.

La Commission planifie désormais ses actions pour l'avenir, définit les créneaux d'intervention qu'elle entend privilégier et fait connaître les grands dossiers auxquels elle se consacrera au cours des prochaines années; d'où le présent plan d'action commandé par la loi qui institue la Commission.

Dans les pages qui suivent sont présentés les créneaux d'intervention dans lesquels les projets de la Commission s'inscrivent. C'est en prenant appui sur ce plan que les programmes de travail, les budgets et les investissements seront préparés au cours des prochaines années. Ainsi seront mieux compris le rôle de la Commission, ses mandats et ses orientations.

### AMÉLIORER LE PAYSAGE DE LA CAPITALE

#### LE CONTEXTE

En vertu de sa loi, la Commission a pour responsabilités :

- de veiller à ce que l'aménagement respecte le caractère distinctif de la capitale ;
- de contribuer à l'embellissement des places, des parcs, des promenades et des voies publiques dans la capitale ;
- de contribuer à l'amélioration de l'architecture dans la capitale ;
- de contribuer à la conservation et à la mise en valeur des sites, des ouvrages, des monuments et des autres biens historiques dans la capitale et ses environs ;
- de contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale.

Par ailleurs, la Politique relative à la capitale nationale consacre le rôle de la Commission, notamment sur les aspects suivants :

- la coordination de la mise en valeur de la colline Parlementaire et de ses environs ;
- la mise en valeur des lieux qui constituent les grands symboles identitaires de la capitale ;
- l'amélioration des voies d'accès à la capitale.

La Commission a donc à cœur la mise en valeur des lieux du pouvoir. Parce que la capitale d'un État constitue un lieu prestigieux, son aménagement doit non seulement viser l'excellence, mais encore être source d'inspiration et servir d'exemple quant à la manière de façonner les paysages urbains du Québec tout entier.

La Commission s'intéresse au patrimoine bâti. D'abord, à celui de la colline Parlementaire, lieu national de première importance réunissant des édifices gouvernementaux ainsi que des parcs, des espaces publics et des monuments qui témoignent de l'exercice du pouvoir. Elle s'intéresse ensuite aux portes d'entrée et aux voies d'accès qui mènent au cœur de la capitale nationale.

L'action de la Commission en matière d'aménagement gravite essentiellement autour de quatre axes auxquels se greffent toutes ses interventions :

- le parachèvement de la colline Parlementaire ;
- l'aménagement d'ensembles urbains, de places publiques, de parcs et de jardins ;
- la mise en lumière de lieux et d'édifices caractéristiques du paysage de la capitale nationale ;
- l'amélioration du paysage autour des grandes voies d'accès à la capitale.

## LES AXES OU PRIORITÉS D'INTERVENTION

### Le parachèvement de la colline Parlementaire

Les aménagements actuels de la colline Parlementaire sont le résultat d'une série de gestes qui, bien qu'ils soient isolés, ont été motivés par la préoccupation de conférer au lieu central de l'exercice du pouvoir un prestige digne de la capitale nationale. Il reste maintenant à parfaire le paysage de la colline et du quartier dans lequel elle s'insère, c'est-à-dire donner aux édifices publics, aux espaces publics de voirie, de parcs et de jardins ainsi qu'au mobilier urbain un statut exemplaire.

Dans le cadre de ses mandats, la Commission s'est engagée dans une importante opération de planification et de mise en œuvre des actions et des projets de nature à bonifier le paysage de la capitale nationale et de rendre celui-ci plus conforme à son rôle et à son statut. Le plan qui en découle permet de coordonner les actions des principaux acteurs, d'optimiser les efforts et de tendre vers des résultats harmonieux en vue de rehausser le caractère de capitale de l'agglomération. La mise en œuvre de ce plan s'est amorcée au cours du présent exercice et elle se poursuivra au cours des prochaines années. Elle témoignera des valeurs et des règles d'aménagement que le gouvernement du Québec entend respecter et promouvoir dans la capitale du Québec.

Sur la colline Parlementaire, la Commission a les priorités suivantes :

- la réhabilitation générale du cadre bâti ;
- la restauration des édifices publics et la requalification des complexes immobiliers en rupture avec la trame urbaine et le quartier ;
- l'amélioration globale de tout l'espace public comprenant à la fois les parcs, les jardins, les rues, les places et les espaces publics, en leur donnant un sens mieux adapté aux attentes de ceux qui y résident, de ceux qui y travaillent et de ceux qui la visitent.

À l'intérieur de ce cadre de priorités, la Commission entend notamment privilégier les projets de réaménagement de la place de l'Assemblée-Nationale (création d'un large espace public devant l'Hôtel du Parlement, édifice le plus caractéristique de la capitale) et de la Grande Allée Est (réfection de la chaussée et des trottoirs, plantation d'arbres et harmonisation du mobilier urbain).

En étroite collaboration avec le ministère des Transports et la Ville de Québec, la Commission procédera également au réaménagement de la partie de l'autoroute Dufferin-Montmorency comprise entre le boulevard René-Lévesque Est et la falaise.



L'édifice Marie-Guyart dominant la colline Parlementaire la nuit venue.

## e plan d'action triennal

De concert avec la Société immobilière du Québec, elle s'intéressera aux aires extérieures des édifices H et J et visera la requalification des façades, des accès et des portails de ces édifices qui abritent le bureau du premier ministre, la salle du Conseil des ministres, le Conseil du trésor et tous les comités ministériels.

Dans le cas du parc de la Francophonie et de la place George-V, la Commission envisage la réunion de ces deux lieux dans une grande place publique.

Parmi les autres projets auxquels s'attellera la Commission au cours des prochaines années, il y a lieu de souligner la requalification et la réurbanisation des aires extérieures et du rez-de-chaussée de l'édifice Marie-Guyart, la reconstruction des têtes d'îlot situées sur la paroi nord du boulevard René-Lévesque Est entre les rues Scott et Saint-Michel ainsi que l'harmonisation des aménagements dans le grand quadrilatère formé par le boulevard René-Lévesque Est, la rue Turnbull, la rue Saint-Amable et la rue de l'Amérique-Française.

### L'aménagement d'ensembles urbains, de places publiques, de parcs et de jardins

Certains ensembles urbains du cœur de Québec accusent une dégradation qui cadre mal avec la vocation de la capitale. La Commission a donc réalisé des études en vue de réhabiliter certains de ces lieux qu'elle souhaite voir aménagés au cours des prochaines années. Ainsi, elle encouragera la reconstruction des lots vacants qui déparent la colline Parlementaire et qui témoignent encore aujourd'hui des démolitions massives des années 60. La Commission s'attaquera également à l'aménagement et au réaménagement des principales places constituant des lieux de mémoire, des attraits touristiques et des lieux de convergence importants. Enfin, elle terminera l'aménagement des parcs dont elle assume la responsabilité.

Les projets d'aménagement et de réaménagement qu'elle compte ainsi réaliser concernent notamment :

- des ensembles urbains, tels l'îlot des Palais et ses environs, le boulevard Langelier et la place de l'Institut-Canadien ;
- des places publiques comme la place du parvis de l'église de Saint-Roch, la place Jacques-Cartier et la place du parvis de l'église de Saint-Jean-Baptiste ;
- des parcs et des jardins dont le parc du Cavalier-du-Moulin, le parc du Bois-de-Coulonge et le parc de l'Amérique-Latine ;
- la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine religieux.

Avec ses partenaires, la Commission entend par ailleurs participer à la sauvegarde et à la mise en valeur des églises et des ensembles conventuels qui sont indissociables du paysage urbain et de l'histoire de la capitale, sur la colline Parlementaire et dans le Vieux-Québec.

Les interventions de la Commission s'adresseront à des projets de restauration répondant aux deux critères suivants :

- de façon générale, seront admissibles les interventions visant les volumes extérieurs ;



Le parc du Bois-de-Coulonge, une éclosion de beautés.

- les monuments appartiennent à la catégorie « Valeur patrimoniale élevée » (églises) ainsi qu'à des ensembles conventuels et hospitaliers d'intérêt patrimonial.

### **La mise en lumière de lieux et d'édifices caractéristiques du paysage de la capitale**

La Commission a rendu public en juin 1998 un plan lumière pour la capitale nationale et sa région dans lequel elle propose la réalisation d'une soixantaine de projets d'ici à 2008. Elle compte préparer un document contenant l'ensemble des lignes directrices devant régir ce plan, à savoir la hiérarchisation des lieux, l'attribution pour chacun de la qualité et de la quantité de lumière, la définition des ambiances, et, le cas échéant, le choix du mobilier urbain.

La Commission se propose d'effectuer, au cours des trois prochaines années, les projets de mise en lumière suivants, à titre de promoteur ou de partenaire :

- l'Hôtel du Parlement et ses annexes ;
- le cap Diamant ;
- les ponts de Québec et Pierre-Laporte ;
- les fortifications de Québec.

Dans cette foulée, la Commission appuiera concrètement la création d'une chaire universitaire en lumière urbaine nordique et favorisera, dans ses interventions et dans le cadre des ententes qu'elle aura avec ses différents partenaires, la mise à contribution des professionnels et des industriels du Québec afin de développer un savoir-faire québécois en la matière. La Commission souhaite également s'associer à Hydro-Québec pour favoriser l'exportation de ce savoir-faire.

### **L'amélioration du paysage autour des grandes voies d'accès à la capitale**

Le caractère d'une capitale s'exprime également par la qualité de ses voies d'accès. Les portes d'entrée de la capitale nationale réclament donc un aménagement digne du lieu du pouvoir.

La Commission proposera une nouvelle façon d'aménager les grandes voies d'accès à la capitale. Ainsi, au cours des prochaines années, elle accomplira, outre son œuvre de parachèvement de la colline Parlementaire et en collaboration avec ses différents partenaires, une série de gestes concrets et importants, notamment le long du corridor de l'autoroute Duplessis et du boulevard Champlain.



Québec en lumière pour le prochain millénaire.

# e plan d'action triennal

## FAIRE RAYONNER LA CAPITALE NATIONALE

### LE CONTEXTE

La deuxième mission de la Commission porte sur la connaissance et la promotion de la capitale. Que celle-ci soit confirmée dans sa fonction de siège des institutions et que lui soit réservé un aménagement distinct ne prennent de sens que si la population y trouve le lieu de son rassemblement et le symbole de son attachement au Québec. À cet égard, beaucoup reste à faire. Lors d'un sondage effectué en juin 1998 pour le compte de la Commission, près d'un Québécois sur cinq n'a pu indiquer clairement la capitale du Québec. Il est donc essentiel de la faire connaître aux Québécois et de les y attirer afin de leur rappeler l'histoire politique par les monuments et les sites où, depuis le Régime français, la fonction politique a été exercée.

La Politique relative à la capitale nationale vient d'ailleurs appuyer certains aspects de la mission de la Commission en matière de promotion de la capitale, notamment en affirmant que :

- la capitale est un haut lieu de la mémoire collective ;
- la capitale est un lieu de convergence, de rassemblement et de manifestation de l'héritage culturel des Québécois de toute souche ;
- la capitale est une vitrine de la création, de la production et de la diffusion artistique et culturelle québécoise ;
- la capitale est un lieu de passage et de présentation incontournable des productions culturelles et artistiques provenant de l'ensemble des régions du Québec.

### LES PRIORITÉS D'INTERVENTION

Au chapitre de la promotion, la Commission entend promouvoir la reconnaissance et la fierté de tous les Québécois à l'endroit de Québec, leur capitale nationale. La stratégie pour atteindre cet objectif s'articule autour de trois thèmes : les activités d'éducation civique, les activités de commémoration ainsi que les activités de rayonnement.

#### Les activités d'éducation civique

Depuis sa création, la Commission a entrepris d'offrir des programmes éducatifs de découverte de la capitale : programmes de visite, programmes d'accueil et de découverte, programmes de conférences et d'entretiens. Ces programmes ont été mis sur pied à l'intention des écoliers, des élèves et des étudiants et ils sont assortis de nombreuses activités pédagogiques faisant appel à de multiples partenaires dans la ville et ses environs : la Ville de Québec, l'Assemblée nationale, les ministères, le milieu associatif et les institutions culturelles.

Tout en maintenant ces programmes, la Commission s'emploiera au cours des prochaines années à :

- mettre en valeur, par des circuits piétonniers balisés et d'autres dispositifs d'interprétation, des lieux symboliques de la capitale nationale tels les lieux anciens du pouvoir, la colline Parlementaire et ses abords, les lieux de vie et de culture, et les lieux où ont vécu des personnes politiques ;



« Découvrir la capitale » est un programme pour tous : écoliers et visiteurs d'ici comme d'ailleurs.

- définir un lieu unique, une adresse où se dérouleraient de nombreuses activités telles que conférences, colloques, séminaires mettant en valeur la capitale ;
- organiser des activités d'échanges interculturels de manière à favoriser une plus large compréhension de la capitale par tous les Québécois ;
- instaurer un programme d'activités, d'événements et de publications.

### Les activités de commémoration

La représentation symbolique prend tout son sens dans les actions de commémoration. « Commémorer » signifiant « rappeler à la mémoire collective des événements, des personnages, des lieux qui ont marqué l'histoire », ce geste de rappel est d'autant plus porteur qu'il s'inscrit le plus souvent dans le paysage comme un repère identitaire.

En collaboration avec ses partenaires, la Commission a adopté en 1998 une politique de la commémoration. Dans la foulée de cette politique, elle s'emploiera notamment à l'aménagement thématique d'espaces de commémoration, à la mise en œuvre d'un programme de commémoration pour l'Hôtel du Parlement et à la réalisation de gestes de commémoration en rapport avec les dates marquantes de l'histoire.

### Les activités de rayonnement de la capitale nationale

#### *Le rayonnement touristique*

Québec est une destination touristique importante non seulement pour les étrangers, mais également et surtout pour les Québécois. Si l'offre touristique de cette ville au charme unique en Amérique est de fort bonne qualité, la notion de capitale n'y est pas très présente ni très active dans l'offre globale. La Commission entend combler cette lacune par l'élaboration d'un programme touristique prenant appui sur le statut de capitale, notamment dans le cadre des projets suivants : une programmation comprenant des visites thématiques, des circuits d'interprétation, des parcours cérémoniels et des forfaits de séjour propres à mettre en valeur la capitale, un programme de formation et de perfectionnement des guides touristiques ; un programme de promotion, de publicité et de signalisation des lieux et des activités de la capitale, une présence soutenue et constante dans les réseaux touristiques et des programmes de séjour mis au point avec des partenaires de la capitale.

#### *Le rayonnement culturel*

La Commission a adopté en 1998 une politique de rayonnement de la capitale. Les grands axes de cette politique ont été définis en tenant compte de la Politique relative à la capitale nationale où le développement culturel prend une place importante. La Commission entend appliquer cette politique et se faire un moteur du développement d'institutions et d'activités susceptibles de contribuer à l'image de la capitale par des actions régulières, comme le soutien aux grandes institutions propres à une capitale, tels l'Orchestre symphonique de Québec, le Théâtre du Trident, l'Opéra de Québec, les Violons du Roy ainsi que le Musée du Québec et le Musée de la civilisation.

La Commission soutiendra aussi des grands événements comme le Carnaval d'hiver, le Festival d'été international, les Fêtes de la Nouvelle-France et le Salon international du livre de Québec et contribuera au développement du savoir sur la capitale par l'appui à des colloques,



Au cœur de la capitale, des panneaux qui racontent.

L'Orchestre symphonique de Québec, une institution nationale.



## e plan d'action triennal

des séminaires et des symposiums qui favorisent le rayonnement de la capitale. La Commission s'intéressera enfin à la création d'un programme d'art public.

### *Le rayonnement territorial*

Si le statut de capitale nationale et les fonctions qui y sont rattachées sont bien connus des résidents de Québec car ils en marquent le développement économique, social et culturel, il n'en va pas de même pour un bon nombre de Québécois qui sous-estiment la puissance symbolique et le rôle économique de la ville qui est, depuis bientôt 400 ans, le lieu d'exercice du pouvoir.

La Commission mettra conséquemment en place des programmes susceptibles de rejoindre les citoyens dans leur région, en prenant appui essentiellement sur les médias et en visant des clientèles cibles, scolaires comme touristiques. En outre, elle souhaite favoriser la représentation de toutes les composantes du Québec dans la capitale.

## CONSACRER ET CONSOLIDER LA PRÉSENCE DES INSTITUTIONS DE L'ÉTAT DANS LA CAPITALE NATIONALE

### LE CONTEXTE

En vertu de sa loi constitutive, la Commission a pour mission de conseiller le gouvernement sur les moyens à mettre en œuvre pour consacrer Québec comme capitale nationale du Québec, c'est-à-dire comme siège des institutions de l'État et dépositaire de leur histoire.

La Politique relative à la capitale nationale réaffirme ce rôle d'« aviseur » de la Commission auprès du gouvernement, notamment en ce qui a trait à la localisation dans la capitale et ses environs des bureaux du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental de même que sur la répartition de l'effectif.

Lieu de l'exercice du pouvoir, la capitale est le siège des institutions de l'État et la politique vient renforcer ce rôle par plusieurs engagements gouvernementaux.

La politique reconnaît également la capitale comme champ de la diplomatie québécoise, lieu pour accueillir les dignitaires étrangers et les représentants de pays entretenant des relations diplomatiques avec le Québec et pour y tenir des réceptions protocolaires, de même que des rencontres bilatérales et multilatérales.

### LES PRIORITÉS D'INTERVENTION

#### **Tenir à jour et fournir aux décideurs des outils de connaissance de la réalité institutionnelle et socioéconomique de la capitale nationale**

Pour bien jouer son rôle de conseiller, la Commission doit fonder ses avis sur des données fiables permettant des analyses rigoureuses relativement à la présence des institutions de l'État dans la capitale. Dans ce contexte, elle poursuivra la réalisation sur une base récurrente des études concernant :

- le profil socioéconomique de la capitale et de sa région ;
- le profil de localisation de l'effectif, des dirigeants, des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux ;



- l'effet sur la capitale de l'achat par le gouvernement de biens et de services ;
- la connaissance des capitales dans le monde ;
- des réflexions sur l'organisation du développement économique et institutionnel de la capitale, notamment sur le développement autour de l'industrie gouvernementale d'une couronne d'expertise privée complémentaire à la fonction publique.

### Conseiller le gouvernement sur tout ce qui concerne l'aménagement de la capitale nationale et l'industrie gouvernementale

Ce rôle est dévolu à la Commission par sa loi constitutive et il est réaffirmé par la Politique relative à la capitale nationale. La Commission entend donc continuer à donner des avis au gouvernement en ce qui regarde les éléments suivants :

- l'aménagement de la capitale et de ses environs, notamment dans le cadre de la révision des schémas des municipalités régionales de comté de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec et de la Communauté urbaine de Québec ;
- toutes questions liées au statut de la capitale et à la place de l'industrie gouvernementale dans l'économie de la capitale, à partir des demandes qui lui seront faites par le gouvernement lui-même ou de sa propre initiative ;
- la mise en œuvre de la Politique relative à la capitale nationale, notamment en ce qui a trait à la capitale comme siège des institutions parlementaires et lieu d'exercice des fonctions législatives et judiciaires, comme lieu principal d'exercice de la fonction gouvernementale et des fonctions du premier ministre et des ministres, comme lieu d'établissement des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux en conformité avec le cadre de référence adopté par le gouvernement du Québec, comme lieu national de concertation, de conciliation, de négociation et de médiation de même que comme lieu d'accueil des dignitaires étrangers.

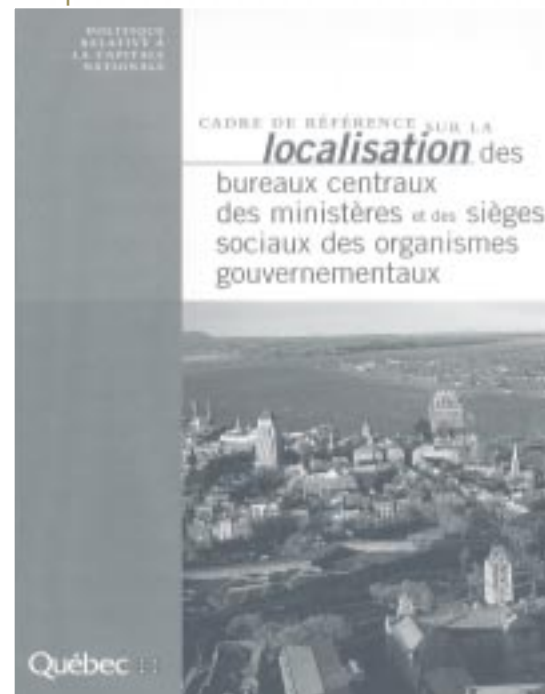
### Continuer à être un partenaire actif du développement de la capitale nationale et de sa région

La Commission participe activement au développement de la capitale et de sa région en association avec les participants régionaux, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique relative à la capitale nationale.

Au cours des prochaines années, elle poursuivra ses ententes de collaboration avec différents partenaires, notamment la Ville de Québec et l'Assemblée nationale, en vue de maximiser l'effet de chacune de leurs interventions de nature à mettre en valeur la capitale.

Elle poursuivra, dans les limites de ses mandats, sa participation aux efforts de concertation qui visent le développement de la capitale, notamment au sein du Comité Québec Capitale et en s'associant aux instances régionales de concertation.

Enfin, la Commission sera au cœur du partenariat nécessaire entre les ministères et les organismes gouvernementaux qui, chacun à sa façon et dans le cadre de ses attributions, concourent au développement de la capitale. Elle sera au premier rang des acteurs de la Politique relative à la capitale nationale.



Un apport considérable à la Politique relative à la capitale nationale.

# États financiers

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

## TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION	26
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	27
ÉTATS FINANCIERS	
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS	28
BILAN	29
ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE	30
NOTES COMPLÉMENTAIRES	31 À 34

## Commission de la capitale nationale du Québec

### RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président et directeur général,



Pierre Boucher

Québec, le 17 juin 1999

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

### À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Guy Breton, FCA

Québec, le 17 juin 1999

## Commission de la capitale nationale du Québec

### RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999		1998	
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
<b>PRODUITS</b>				
Subvention du gouvernement du Québec	13 239 983 \$	- \$	13 239 983 \$	13 035 300 \$
Contributions de partenaires	633 063	-	633 063	270 769
Intérêts	217 269	143 717	360 986	321 310
Revenus de location	15 759	-	15 759	26 294
Autres	10 463	-	10 463	135 011
	<u>14 116 537</u>	<u>143 717</u>	<u>14 260 254</u>	<u>13 788 684</u>
<b>CHARGES (note 3)</b>				
Aide financière	5 946 673	1 260 744	7 207 417	6 699 506
Traitements et avantages sociaux	1 857 504	-	1 857 504	1 767 969
Taxes	817 148	-	817 148	675 656
Services professionnels et administratifs	1 595 281	2 081 487	3 676 768	1 361 195
Transport et communication	974 868	-	974 868	468 844
Entretien et réparations	331 640	-	331 640	305 547
Aménagement extérieur	16 259	439 469	455 728	293 391
Fournitures et approvisionnements	141 889	10 528	152 417	160 685
Loyers	446 358	-	446 358	241 073
Amortissement des immobilisations	53 587	-	53 587	61 473
	<u>12 181 207</u>	<u>3 792 228</u>	<u>15 973 435</u>	<u>12 035 339</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 935 330	(3 648 511)	(1 713 181)	1 753 345
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	-	4 606 574	4 606 574	2 853 229
Virement interfonds (note 4)	(1 935 330)	1 935 330	-	-
SOLDES DE FONDS À LA FIN	<u>- \$</u>	<u>2 893 393 \$</u>	<u>2 893 393 \$</u>	<u>4 606 574 \$</u>

## Commission de la capitale nationale du Québec

### BILAN

AU 31 MARS 1999

	1999		1998	
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
<b>ACTIF</b>				
À court terme				
Encaisse	1 574 817 \$	1 636 059 \$	3 210 876 \$	4 780 003 \$
Débiteurs	418 887	3 251	422 138	110 141
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	-	1 935 330	-	-
Frais payés d'avance	190 170	-	190 170	170 783
	2 183 874	3 574 640	3 823 184	5 060 927
Immobilisations (note 5)	184 009	-	184 009	204 838
	2 367 883 \$	3 574 640 \$	4 007 193 \$	5 265 765 \$
<b>PASSIF</b>				
À court terme				
Créditeurs et frais courus	432 553 \$	681 247 \$	1 113 800 \$	659 191 \$
Créances interfonds	1 935 330	-	-	-
	2 367 883	681 247	1 113 800	659 191
<b>SOLDES DE FONDS</b>	-	2 893 393	2 893 393	4 606 574
	2 367 883 \$	3 574 640 \$	4 007 193 \$	5 265 765 \$

ENGAGEMENTS (note 6)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Pierre Boucher



Paul Tardif

Commission de la capitale nationale du Québec

**ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999		1998	
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	
			Total	
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>				
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	1 935 330 \$	(3 648 511)\$	(1 713 181)\$	1 753 345 \$
Élément sans incidence sur les liquidités: Amortissement des immobilisations	53 587	-	53 587	61 473
	<u>1 988 917</u>	<u>(3 648 511)</u>	<u>(1 659 594)</u>	<u>1 814 818</u>
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	<u>(3 029 157)</u>	<u>3 152 382</u>	<u>123 225</u>	<u>(831 048)</u>
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités d'exploitation	(1 040 240)	(496 129)	(1 536 369)	983 770
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>				
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement: Acquisitions d'immobilisations	(32 758)	-	(32 758)	(25 720)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	<u>(1 072 998)</u>	<u>(496 129)</u>	<u>(1 569 127)</u>	<u>958 050</u>
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>2 647 815</u>	<u>2 132 188</u>	<u>4 780 003</u>	<u>3 821 953</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>1 574 817 \$</u>	<u>1 636 059 \$</u>	<u>3 210 876 \$</u>	<u>4 780 003 \$</u>

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

AU 31 MARS 1999

### 1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la capitale nationale du Québec, personne morale instituée en vertu de la *Loi sur la Commission de la capitale nationale* (L.R.Q., chapitre C-33.1), a pour objet de :

- veiller à ce que l'aménagement respecte le caractère distinctif de la capitale ;
- veiller ou pourvoir à la mise en place et au développement d'institutions nationales et d'équipements majeurs qui caractérisent une capitale ;
- contribuer à l'embellissement des places, des parcs, des promenades et des voies publiques dans la capitale ;
- contribuer à l'amélioration de l'architecture dans la capitale ;
- contribuer à la conservation et à la mise en valeur des sites, des ouvrages, des monuments et des autres biens historiques dans la capitale et ses environs ;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale ;
- contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

La Commission est, de plus, chargée de conseiller le gouvernement :

- sur la localisation dans la capitale et ses environs des bureaux du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental de même que sur la répartition de l'effectif ;
- sur la construction, la conservation, l'aménagement et le développement dans la capitale et, le cas échéant, ses environs des immeubles où logent l'Assemblée nationale, le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental ;
- sur toute question qui concerne l'aménagement de la capitale et de ses environs.

## Commission de la capitale nationale du Québec

### 2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

#### Comptabilité par fonds

En vertu de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

#### Immobilisations

Les immobilisations reçues du gouvernement du Québec, à titre gratuit, sont comptabilisées à leur juste valeur. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût.

Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement sur le solde dégressif aux taux suivants :

Équipement et logiciel informatiques	30 %
Équipement et mobilier de bureau	20 %

### 3. GESTION DES PARCS

La Commission assume la gestion de six parcs et espaces verts. Les dépenses relatives à cette activité se détaillent comme suit :

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Traitements et avantages sociaux	137 473 \$	142 176 \$
Taxes	817 148	675 656
Entretien et réparations	331 640	305 547
Services professionnels et administratifs	113 172	72 125
Fournitures et approvisionnements	48 980	46 263
Aménagement extérieur	455 728	293 391
Transport et communication	5 761	6 048
	<u>1 909 902 \$</u>	<u>1 541 206 \$</u>



## Commission de la capitale nationale du Québec

### 4. VIREMENT INTERFONDS

Le montant de 1 935 330 \$ représente l'excédent des produits sur les charges des opérations courantes de l'exercice terminé le 31 mars 1999 qui, selon la loi constitutive de la Commission, doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale.

### 5. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Ammortissement cumulé	Net	Net
Équipement et logiciel informatiques	195 637 \$	120 027 \$	75 610 \$	83 228 \$
Équipement et mobilier de bureau	185 704	77 305	108 399	121 610
	<u>381 341 \$</u>	<u>197 332 \$</u>	<u>184 009 \$</u>	<u>204 838 \$</u>

### 6. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée auprès de la Ville de Québec et de l'Assemblée nationale à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale. Au 31 mars 1999, le solde de cet engagement s'élève à 17 084 215 \$ (1998 : 2 219 170 \$) et il est prévu qu'il sera versé au cours des trois prochains exercices.

De plus, la Commission est engagée par bail à verser annuellement un loyer de 447 953 \$ jusqu'au 31 décembre 2001, pour un total de 1 231 871 \$.

### 7. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 69 670 \$ (1998 : 60 145 \$). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

### 8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a réalisé aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de son exploitation et

## *Commission de la capitale nationale du Québec*

aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

### 9. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des éléments d'information faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traités. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1<sup>er</sup> janvier 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de la Commission d'exercer normalement ses activités.

La Commission a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Commission, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

# photographies et illustrations

*Page couverture*

Mille Images

*Pages 4, 5 et 7*

Marc Couture / Commission de la capitale nationale du Québec

*Page 8*

Christian Sommeillier / Commission de la capitale nationale du Québec

*Pages 9 et 10*

Jean-Philippe Servant / Commission de la capitale nationale du Québec

*Pages 11, 12, 18 et 22*

Marc-André Grenier / Commission de la capitale nationale du Québec

*Page 13*

Daniel Lessard / Assemblée nationale

*Pages 15, 20 et 23 (haut de page)*

Louise Leblanc

*Page 19*

Lemay Michaud Architecture • Design

*Page 21*

Alain Guillhot / Architecture Lumière Conseil

*Page 23*

Orchestre symphonique de Québec (bas de page)

*Page 25*

Santé et Services sociaux / Direction des communications



Publié par la Direction des relations publiques  
et des communications institutionnelles de la  
Commission de la capitale nationale du Québec

Chargée de projet  
Claire Proulx

Conception graphique  
Mille Images

Dépôt légal – 1999  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN 2-550-35053-7  
ISSN 1206-2073



Édifice Hector-Fabre  
525, boulevard René-Lévesque Est, r.-d.-c.  
Québec (Québec) G1R 5S9  
Téléphone (418) 528-0773  
Télécopieur (418) 528-0833  
Courriel : [commission@capitale.gouv.qc.ca](mailto:commission@capitale.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.capitale.gouv.qc.ca](http://www.capitale.gouv.qc.ca)